



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

LE TRIBUNAL TIENT UN ATELIER REGIONAL EN INDONESIE

Le Tribunal international du droit de la mer a tenu son onzième atelier régional à Bali (Indonésie), les 27 et 28 août 2015. De même qu'en 2014 (atelier de Nairobi), l'atelier était précédé d'un séminaire sur le thème « Délimitation maritime et coopération halieutique », organisé le 26 août par l'Institut maritime de Corée (KMI) et le Ministère des affaires étrangères de la République d'Indonésie. M. le juge Vladimir Golitsyn, Président du Tribunal, et MM. les juges Paik et Heidar ont participé comme intervenants aux séances du séminaire consacrées au règlement des différends en matière de délimitation maritime devant les juridictions internationales et à la pêche INN dans une perspective mondiale.

L'atelier, organisé avec l'aide de l'Institut maritime de Corée et en coopération avec le Ministère des affaires étrangères de la République d'Indonésie, avait pour thème « Le rôle du Tribunal international du droit de la mer dans le règlement des différends relatifs au droit de la mer ».

Des représentants de 14 Etats de la région (Cambodge, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, îles Cook, îles Salomon, Indonésie, Laos, Philippines, Samoa, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Tonga et Viet Nam) ont participé à l'atelier.



M. Golitsyn, Président du Tribunal et S.E. Mme Retno L. P. Marsudi,
Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie

L'atelier a été ouvert par le juge Vladimir Golitsyn, Président du Tribunal, et M. Sung-Gwi Kim, Président de l'Institut maritime de Corée. Le discours inaugural de la session d'ouverture a été prononcé par Son Excellence Mme Retno L. P. Marsudi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie.

Les ateliers régionaux du Tribunal ont pour but de familiariser les participants avec le mécanisme de règlement des différends établi par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et avec la procédure applicable aux affaires dont le Tribunal est saisi. Le programme de Bali comprenait une introduction à la jurisprudence et à la procédure de saisine du Tribunal et une séance sur les mesures conservatoires et les procédures de prompt mainlevée de l'immobilisation des navires et de libération des équipages. Des présentations ont été faites par le Président Golitsyn, les juges Paik et Heidar et le Greffier, M. Gautier. Ces présentations ont été suivies de séances de questions-réponses.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org.